



## COMMUNIQUE de PRESSE

Metz, le 21 mars 2017

C'est malheureusement sans surprise que l'intersyndicale a pris connaissance des conclusions du rapport d'expertise préliminaire suite à l'accident ferroviaire mortel du 14 Février 2017, communiquées par le parquet luxembourgeois ce jour, suite à l'exploitation des boîtes noires des trains impliqués dans l'accident.

Les enregistrements montrent que la boucle de rattrapage n'a pas fonctionné malgré l'activation par le conducteur du système MEMOR 2+.

Au travers des éléments, l'intersyndicale CGT/SUD Rail et CFDT constate que les garanties vantées par les dirigeants SNCF pour la reprise prématurée des circulations sont démenties par ce premier rapport officiel des enquêteurs indépendants.

Plus de trente jours d'hypothèses, aucune mesure présentée dans les instances CHSCT en lien avec le dysfonctionnement mis en avant par la justice luxembourgeoise !

Ce jour, ce rapport impose aux dirigeants de la SNCF de mettre en place immédiatement les mesures portées par l'intersyndicale, si nous voulons un service public de qualité et en toute sécurité.